EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-33

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1407 bis ;

Considérant que les communes peuvent, par délibération, instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants situés sur leur territoire, dès lors qu'elles ne sont pas soumises à la taxe sur les logements vacants prévue à l'article 232 du Code général des impôts ;

Considérant que cette taxe a pour objet d'encourager la remise sur le marché des logements durablement vacants afin de favoriser l'offre de logements sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la taxe d'habitation sur les logements vacants est due pour les logements habitables, non meublés et vacants depuis plus de deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du Code général des impôts.
Il précise que le produit de cette taxe est perçu au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, l**e conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- D'autoriser Monsieur le maire de notifier la présente délibération aux services de la Direction générale des finances publiques dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur ;
- Et charge Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 16***	***Contre : 0***	***Abstentions : 0***
Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026			
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Institution de la Taxe sur la vacance des locaux d'Habitation
Date de transmission de l'acte :	15/07/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	15/07/2026
Numéro de l'acte :	DELIB2026-33 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	018-211800974-20260709-DELIB2026-33-BF
Date de décision :	09/07/2026
Acte transmis par :	Annabel CITERNE
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.2. Fiscalité 7.2.1. institution, retrait de la taxe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-34

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) – EXERCICE 2026

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), géré par le Département, a pour objet d'aider les personnes et les familles rencontrant des difficultés particulières à accéder à un logement ou à s'y maintenir.
Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec le Département, la commune est invitée à participer chaque année au financement de ce dispositif de solidarité, dont les aides bénéficient directement aux habitants du territoire. Cette participation est volontaire et permet de soutenir les actions en faveur des ménages en difficulté.
Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la participation de la commune au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions relatives au Fonds de Solidarité pour le Logement ;
- Considérant l'intérêt de soutenir les actions menées en faveur des personnes en difficulté de logement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité **:**

Article 1 : D'attribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), au titre de l'année 2026, une participation financière d'un montant de **1 700 € (mille sept cents euros)**.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Article 3 : Charge Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

MAIRIE DE FUSSY 18110 (Cher)

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 16***	***Contre : 0***	***Abstentions : 0***
Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026			
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Participation de la commune au Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) 2026
Date de transmission de l'acte :	15/07/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	15/07/2026
Numéro de l'acte :	DELIB2026-34 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	018-211800974-20260709-DELIB2026-34-DE
Date de décision :	09/07/2026
Acte transmis par :	Annabel CITERNE
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.6. Contributions budgetaires 7.6.1. collectivités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-35

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT SDE18 : ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Philippe JARRY, maire-adjoint, présente quatre plans de financement du Syndicat d'Energie du Cher, pour des travaux d'éclairage public

☞ Extension de l'éclairage public : Chemin de la Loye

Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant)	1 675,35 € HT
Participation de la commune (50 % du montant)	**1 675,35 € HT**
Montant des travaux	**3 350,70 € HT**

☞ Rénovation de l'éclairage public : MTL – rue de Corminboeuf

Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant)	1 143,07 € HT
Participation de la commune (50 % du montant)	1 143,07 € HT
Montant des travaux	**2 286,15 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces plans de financement et autorise Monsieur Philippe JARRY à signer les documents s'y afférents.

⇨ Chargent Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

MAIRIE DE FUSSY 18110 (Cher)

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 16***	***Contre : 0***	***Abstentions : 0***

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Approbation des plans de financement SDE 18 : EP
Date de transmission de l'acte :	15/07/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	15/07/2026
Numéro de l'acte :	DELIB2026-35 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	018-211800974-20260709-DELIB2026-35-DE
Date de décision :	09/07/2026
Acte transmis par :	Annabel CITERNE
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.6. Contributions budgetaires 7.6.2. syndicats

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-36

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE - PARCELLE CADASTREE SECTION AA N° 599

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la construction d'un pavillon sur la parcelle cadastrée section AA n° 599, située route de Menetou-Salon ;
Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer la numérotation des immeubles afin de faciliter leur identification, la distribution du courrier, les interventions des services de secours ainsi que le repérage des administrés ;
Considérant qu'au regard de la numérotation existante des propriétés riveraines de la route de Menetou-Salon, il y a lieu d'attribuer à cette parcelle le numéro 13 bis ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'attribuer à la parcelle cadastrée section AA n° 599, située route de Menetou-Salon, le numéro de voirie suivant : 13 bis, route de Menetou-Salon ;
- D'autoriser Monsieur le maire de notifier cette décision au propriétaire de la parcelle et de transmettre cette nouvelle numérotation aux organismes concernés, notamment aux services de l'État, aux services fiscaux, à La Poste, au SDIS, aux concessionnaires de réseaux et à tout autre organisme concerné ;
- Et charge Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

MAIRIE DE FUSSY

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 16***	***Contre : 0***	***Abstentions : 0***

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'un numéro de voirie : parcelle cadastrée AA n.599 route de Menetou-Salon

Date de transmission de l'acte : 15/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-36 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260709-DELIB2026-36-DE

Date de décision : 09/07/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.7. autrres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n°2026-37

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : ATTRIBUTION D'UN NUMERO DE VOIRIE - PARCELLE CADASTREE SECTION AB N° 214A

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la construction d'un pavillon sur la parcelle cadastrée section AB n°214A, située chemin des chardons
Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer la numérotation des immeubles afin de faciliter leur identification, la distribution du courrier, les interventions des services de secours ainsi que le repérage des administrés ;
Considérant qu'au regard de la numérotation existante des propriétés riveraines du chemin des chardons, il y a lieu d'attribuer à cette parcelle le numéro 15 bis ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'attribuer à la parcelle cadastrée section AB n°214A, située chemin des chardons le numéro de voirie suivant : 15bis, chemin des chardons ;
- D'autoriser Monsieur le maire de notifier cette décision au propriétaire de la parcelle et de transmettre cette nouvelle numérotation aux organismes concernés, notamment aux services de l'État, aux services fiscaux, à La Poste, au SDIS, aux concessionnaires de réseaux et à tout autre organisme concerné ;
- Et charge Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

18110 (Cher) MAIRIE DE FUSSY

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité ***Pour : 16*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***

Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026

Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Attribution d'un numéro de voirie parcelle cadastrée AB 214A Chemin des Chardons

Date de transmission de l'acte : 15/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-37 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260709-DELIB2026-37-DE

Date de décision : 09/07/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.7. autrres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-38

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : MISE À DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU BÂTIMENT SPORTIF COMMUNAL – ORGANISATION DE COURS DE PILATES

Madame Laure GALLOIS, qui fait part de la demande formulée par Madame Charlotte CAZIN, professeur de Pilates pour l'association SPORTS LOISIRS DETENTE (S.L.D), en vue de bénéficier de la mise à disposition du bâtiment sportif communal afin d'y organiser des cours de Pilates du **13 juillet au 31 juillet 2026**.

Il est précisé que cette mise à disposition présente un caractère exceptionnel et qu'il convient d'en fixer les conditions financières.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de Madame Charlotte CAZIN professeur de Pilates, visant à utiliser le bâtiment sportif communal pour l'organisation de cours de Pilates du 13 juillet au 31 juillet 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités financières de cette mise à disposition exceptionnelle ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- D'autoriser la mise à disposition exceptionnelle du bâtiment sportif communal au profit de l'association S.L.D. pour l'organisation de cours de Pilates, **du 13 juillet au 31 juillet 2026**, selon un planning arrêté en concertation avec la commune ;
- De fixer le tarif de cette mise à disposition à **10,00 € (dix euros) par séance ;**
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 16***	***Contre : 0***	***Abstentions : 0***
Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026			
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Mise à disposition exceptionnelle du bâtiment sportif communal - organisation de cours de Pilates

Date de transmission de l'acte : 15/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-38 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260709-DELIB2026-38-DE

Date de décision : 09/07/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.3. Locations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **19**
présents : **15**
votants : **16**

L'an deux mille vingt six
Le neuf juillet à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune de Fussy, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire
Date de convocation : 3 juillet 2026 - Affiché le : 3 juillet 2026

Étaient présents :
Mme Marie-Noëlle BEAU, Mme Virginie BOIN, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Alexandre LALEU, Mme Philomène MAILET, Mme Cécile MONNOT, M. Etienne MONS-BORDERAS, Mme Marie-France MORAND, M. Alain PHILOREAU, M. Thibaud RONCERAY, M. Pascal TISSIER, M. Éric VALETTE

Délibération n° 2026-39

Etaient excusés :
Mme Marianne POUMEROL qui a donné pouvoir à M. Alexandre LALEU
M. William BIDON-PARARD, Mme Pauline GALLOIS et M. Ludovic LEBOURLES

M. Alexandre LALEU a été élu secrétaire de séance

OBJET : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES DU CHER »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune peut être confrontée à la présence de chats errants sur son territoire.

Afin de maîtriser leur prolifération tout en respectant le bien-être animal et les dispositions du Code rural et de la pêche maritime, il est proposé de conclure une convention avec l'association **« Les Chats Libres du Cher »**, qui assure notamment la capture, la stérilisation, l'identification et le suivi sanitaire des chats errants, en partenariat avec la commune.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la commune et l'association ainsi que les engagements respectifs des parties.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses dispositions relatives à la gestion des animaux errants ;
Considérant l'intérêt de mettre en œuvre une politique de régulation des populations de chats errants sur le territoire communal ;
Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de cette collaboration par une convention avec l'association **« Les Chats Libres du Cher »** ;

Après en avoir délibéré, l**e conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, décide**

- D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la commune de Fussy et l'association **« Les Chats Libres du Cher »** pour la gestion des chats errants sur le territoire communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ;
- D'inscrire, le cas échéant, les crédits nécessaires au budget communal ;
- Et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Fussy, le 10 juillet 2026

Le maire,

Denis COQUERY

MAIRIE DE FUSSY 18110 (Cher)

M. le secrétaire de séance

M. Alexandre LALEU

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours en annulation pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de de sa notification ou publication.

VOTE A l'unanimité	***Pour : 15***	***Contre : 0***	***Abstentions : 1***
Diffusion sur le site internet de la commune le 15/07/2026			
Transmis au contrôle de légalité le 15/07/2026			

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer une convention avec l'association "les chats libres du Cher"

Date de transmission de l'acte : 15/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2026

Numéro de l'acte : DELIB2026-39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 018-211800974-20260709-DELIB2026-39-DE

Date de décision : 09/07/2026

Acte transmis par : Annabel CITERNE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public
3.5.7. autrres